Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Un ambitieux projet pour les établissements médico-sociaux du canton

Un vaste programme de modernisation des établissements médico-sociaux (EMS) a été adopté par le Conseil d'Etat. Il s'agit d'une part de mesures de prévention contre l'incendie dans plus d'une vingtaine d'EMS et d'autre part du lancement d'études concernant l'agrandissement ou la construction d'une douzaine d'établissements d'ici 2003.

Un investissement initial de près de Fr. 17 millions durant cette période induira dès 2004 des coûts de transformation et de construction estimés à plus de Fr. 150 millions.

Le Conseil d'Etat a adopté un exposé des motifs et deux projets de décrets accordant les crédits nécessaires à la conduite de la première phase du programme d'investissements de modernisation des EMS (PIMEMS).

Les deux objectifs principaux de cette phase sont de parer au risque d'incendie dans plus d'une vingtaine EMS du canton, en finançant des travaux de mise en conformité aux exigences de l'Etablissement cantonal d'assurance (ECA) et d'anticiper une pénurie de lits d'hébergement médico-social en poursuivant certaines études déjà engagées pour la construction de nouveaux EMS ou l'agrandissement d'EMS existants.

La vétusté et la non conformité aux normes architecturales de certains EMS du canton provient entre autre du moratoire décrété en 1993 sur la construction de nouveaux EMS et des effets du programme " EMS 2000 " auquel le Conseil d'Etat a décidé de mettre fin. Ce dernier a permis de réaliser Frs. 35 millions d'économies dont 16 millions pour les pouvoirs publics (Canton, communes, OFAS).

L'augmentation du nombre des personnes âgées implique un accroissement de l'offre

en lits d'hébergement médico-social. Entre 2000 et 2010, le nombre d'habitants du canton de plus de 65 ans augmentera d'environ 18'000 personnes, soit de près de 20%, tandis que le nombre des personnes de plus de 80 ans augmentera de près de 8'000. Ce vieillissement, qui nécessitera l'ouverture de 400 lits supplémentaires d'ici 2010, se poursuivra sur la période 2010-2020.

Le projet du Conseil d'Etat, qui sera soumis au Grand Conseil en juin, prévoit le financement de concours d'architecture et d'études, ainsi que de mesures de prévention contre l'incendie dans plus d'une vingtaine d'EMS, pour un montant de près de Fr. 17 millions en 2002 et 2003, qui induira dès 2004 des coûts de construction de plus de Fr. 150 millions. Environ 600 lits neufs seront mis en exploitation dont 300 lits supplémentaires.

Cette première phase du PIMEMS sera complétée en 2003 par une seconde phase visant une mise à niveau complète du réseau des EMS, ainsi que la construction du solde des lits supplémentaires rendus nécessaires par le vieillissement de la population.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 01 mai 2002

M. Marc Diserens, chef du Service de la santé publique, DSAS, tél.: 021/316 42 41

PIMEMS-èhase 1
Pinems